

Accusations et plainte mensongères

Par **Oliseh**, le **29/07/2011** à **19:24**

Bonjour, le problème pour lequel j'ai besoin de vos conseils est un peu complexe, pardonnez-moi d'avance si mon message est un peu long.

Il y a 6 ans, j'ai pris en charge, dans le cadre d'une activité de soutien scolaire à domicile, une adolescente (15 ans) en très grande difficulté scolaire (j'avais 21 ans et je poursuivais des études supérieures). Son retard était important dans toutes les disciplines, et elle était sur le point d'abandonner ses études. J'ai décidé de m'investir à fond pour cette élève car j'étais certain qu'elle était douée d'un fort potentiel, et pendant plus de 2 ans, parfois à raison de 10h par semaines, nous avons travaillé pour qu'elle réussisse à reprendre confiance en elle et retrouve un niveau scolaire normal. Avec le temps, elle me considérait de + en + comme son "mentor", son "grand frère", et je la considérais moi-même comme ma "petite soeur". Je ne peux pas tout raconter, l'essentiel étant de comprendre que j'ai joué un rôle important dans la vie de cette jeune femme, et de ses parents aussi, car ces derniers ont été soulagés que leur fille réussisse dans ses études et s'assume enfin (elle obtiendra finalement un bac S et intégrera une fac de psycho). Notre amitié, à ce moment, était devenue très fusionnelle, et peu avant qu'elle ne passe le bac, ayant appris que je devais déménager pour mes études, je lui ai dit que je l'aimais. Elle fut très touchée, très émue, mais aussi très bouleversée, et ses parents, malgré le caractère platonique de ma déclaration, ont préféré me rejeter. Pendant une semaine ou deux, pas plus (c'était il y a 3 ans), la tension fut très élevée, je ne pouvais plus communiquer avec mon amie, tout contact était rompu, sauf avec les parents, mais les discussions étaient généralement tendues (la mère m'avait même menacé d'appeler la police) et ne menaient nulle part. J'ai donc tout laissé tomber, et j'ai poursuivi mon chemin dans une autre ville. 3 ans plus tard, à ma très grande surprise, cette jeune femme me recontacte, (elle avait conservé mon numéro), et m'explique qu'elle souhaiterait me revoir, qu'elle a commis une erreur 3 ans plus tôt, etc... sceptique, j'accepte, mais uniquement pour renouer un dialogue amical (nous sommes tous les deux d'accord sur ce point). Pendant 2 semaines, tout s'est bien passé, nous nous sommes appelés 2 fois, puis envoyés quelques textos, pour finalement convenir de nous revoir physiquement à ma prochaine visite chez mes parents (qui vivent toujours dans la même ville que mon amie). Or, la veille de notre rendez-vous, mon amie m'appelle et annule tout, prétextant qu'elle vient de rencontrer quelqu'un et qu'elle ne souhaite plus me voir. Surpris, j'essaie de la recontacter mais elle ne me répond plus, silence radio! Le lendemain, je me rends à son domicile mais elle n'est pas là, j'en profite pour discuter avec ses parents, la tension monte un peu mais le dialogue reste courtois, même s'il reste à sens unique, je n'ai aucune explication et je ne sais pas pourquoi leur fille a réagi de la sorte. Pendant quelques jours, j'essaie encore de la joindre mais comme elle ne répond pas, je décide de lui écrire une lettre manuscrite et je laisse tomber. 4 mois plus tard, je la croise par hasard sur son lieu de travail, c'est un choc pour nous deux, nous ne nous étions pas revus depuis 3 ans. Elle se prosterne et refuse de me parler, j'essaie néanmoins de lui demander des explications, à ce moment précis il n'y a aucun client, nous sommes tous les

deux (elle est assise à sa caisse); elle refuse de me parler, j'insiste courtoisement en lui rappelant que c'est elle qui ma recontacté et que j'aimerais comprendre son attitude, elle devient de + en + nerveuse, se met à sangloter et appelle la sécurité. Un vigile s'approche, mais surpris par mon attitude très détendue, il n'intervient pas, il se contente seulement de me demander de terminer rapidement cet échange avec mon amie, au cas où des clients viendraient. Je demande donc une dernière fois un entretien avec mon amie, devant témoin donc (le vigile), celle-ci accepte et me donne rendez-vous dans un café. Je ressorts du magasin calmement en compagnie du vigile avec qui j'échange même quelques paroles amicales. Finalement, mon amie ne viendra jamais, ses parents sont venus la chercher et l'ont conduite au commissariat pour qu'elle porte plainte. VOICI LES ACCUSATIONS : elle m'accuse de harcèlement et de menaces de mort; en outre, j'apprends que quelques mois plus tôt, après la discussion que j'avais eue avec ses parents, elle a déposé une main courante pour menaces de mort. Je ne l'ai jamais menacée, ni elle ni ses parents, en outre, en ce qui concerne la main courante (qui est à son nom), les faits dont il est question ne la concerne pas directement, puisqu'elle n'était pas présente ce jour là (pendant la discussion), elle m'accuse donc d'avoir menacé ses parents alors qu'elle n'était pas présente sur les lieux. En ce qui concerne la plainte pour menace de mort, c'est encore un mensonge, et j'ai immédiatement porté plainte pour dénonciation calomnieuse.

Pouvez-vous me dire ce que je risque compte tenu des faits ? Et d'après votre expérience, comment envisagez-vous les suites de cette affaire ? Je précise qu'il s'agit de ma première convocation dans un commissariat de police, que mon casier est vierge et que je n'ai jamais eu affaire à la police.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, je suis très inquiet car je suis enseignant-chercheur, et je ne voudrais pas qu'une décision juridique nuise à ma (jeune) carrière, surtout que je suis clairement victime d'une accusation mensongère visant à me nuire.

Par **Camille**, le **30/07/2011** à **08:07**

Bonjour,

Si plainte il y a réellement, mon seul conseil : consultez un avocat le plus rapidement possible, avant même de répondre à la convocation.

Par **marianne76**, le **02/11/2011** à **13:23**

Je suis plus mesurée que Camille, à mon avis il faut déjà attendre la convocation au commissariat. L'avocat à ce niveau n'est pas nécessaire et c'est un ancien avocat qui vous le dit. Il faudra faire le point après la convocation